



N° 23/35

Arrêté d'autorisation de manifestation « Les Embarqués en Escales »

Le Maire de la commune de La Haye Malherbe (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure

Considérant la déclaration de l'organisateur en date du 26 mai 2023

ARRETE

Article 1 : La communauté d'Agglomération Seine-Eure est autorisée à organiser un spectacle de rue « les Embarqués en Escales », à l'école de La Vallée rue des Ecoles 27400 LA HAYE MALHERBE.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour la journée du 5 juillet 2023 de 15 heures à 16 heures.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure
- CASE (festival les embarqués)
- Affiché à La Mairie de La Haye Malherbe

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à La Haye Malherbe, le 30 mai 2023

Le Maire
Serge MARAIS



☎ 02.32.50.61.30 📠 02.32.40.48.60.

mairie.lhm@free.fr



Prenons soin de notre planète, privilégions la messagerie électronique !